

Nouvelles perspectives en sciences sociales



L'agriculture urbaine en Polynésie française : du traditionnel *fa'a'apu* au jardin collectif. Exemple du jardin de la résidence universitaire d'Outumaoro

Urban Agriculture in French Polynesia: From the Traditional *fa'a'apu* to the Collective Garden. The Example of the Garden of the University Residence of Outumaoro

Anthony Tchékémian

Volume 17, numéro 2, mai 2022

Sur le thème : « Agriculture urbaine : vers une reconfiguration des liens sociaux et territoriaux »

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1092778ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1092778ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (imprimé)

1918-7475 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tchékémian, A. (2022). L'agriculture urbaine en Polynésie française : du traditionnel *fa'a'apu* au jardin collectif. Exemple du jardin de la résidence universitaire d'Outumaoro. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 17(2), 383–413. <https://doi.org/10.7202/1092778ar>

Résumé de l'article

La crise sanitaire actuelle interroge la capacité des systèmes de production, notamment agricoles et industriels, à faire face à des catastrophes. Les mesures de protection mises en place à l'échelon étatique incitent à un retour au local. Traditionnellement, depuis plusieurs générations, les Polynésiens cultivent un jardin familial, nommé *fa'a'apu*. Ce jardin leur permet de se nourrir, par les fruits et légumes cultivés, mais aussi de se soigner à l'aide de plantes médicinales. Dans une perspective résiliente, nous développerons l'exemple d'un jardin collectif, à l'initiative d'étudiants résidant à la cité universitaire. Ce jardin apparaît comme une réponse à l'augmentation des prix constatée depuis le début de la crise sanitaire. En outre, les étudiants, isolés et éloignés de leurs familles, constatent que le travail de la terre crée du lien social dans la résidence. De plus, ce jardin améliore leur cadre de vie et leur offre une occupation vécue comme apaisante, que certains relie à leur identité polynésienne, en invoquant la pratique du *fa'a'apu*.

Tous droits réservés © Prise de parole, 2022

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'agriculture urbaine en Polynésie française : du traditionnel *fa'a'apu* au jardin collectif. Exemple du jardin de la résidence universitaire d'Outumaoro

ANTHONY TCHÉKÉMIAN

Université de la Polynésie française, Faa'a, Tahiti,
Polynésie française
UMR EIO et UMR Espace-Dev

Il y a de bonnes qualités qui dégènèrent en défauts quand elles sont naturelles, et d'autres qui ne sont jamais parfaites quand elles sont acquises. Il faut, par exemple, que la raison nous fasse ménagers de notre bien et de notre confiance ; et il faut, au contraire, que la nature nous donne la bonté et la valeur.¹

Introduction

Si en Polynésie française, au regard de la France métropolitaine, le développement des jardins collectifs² peut paraître anecdotique,

¹ François de La Rochefoucauld, cité par Mildred Galland-Szymkowiak, « Le mérite chez La Rochefoucauld ou l'héroïsme de l'honnêteté », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 102, 2002, p. 804, note 27.

² En France métropolitaine, l'expression générique de « jardins collectifs » recouvre trois formes d'agriculture urbaine, répondant à différents besoins : les jardins familiaux ou ouvriers, ceux d'insertion et les partagés. Tous ces jardins sont issus d'une histoire commune qui, en Europe, date du XIX^e siècle, avec le développement des jardins ouvriers. La définition juridique sur la création, la gestion et la protection des jardins collectifs prend en compte les

par leur nombre et leur superficie, ils occupent une place de plus en plus importante dans le bien-être individuel et collectif des populations urbaines. Les jardins répondent, en effet, à une demande de nature et d'esthétisme des paysages urbains. Ils représentent une forme émergente de coproduction de qualité, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs. À ce titre, les jardins collectifs constituent des lieux d'observations en des conséquences des crises économiques, environnementales, sanitaires où se préparent les pratiques d'un paysage plus durable. Ils permettent de développer des liens sociaux au sein d'une communauté, tout en favorisant l'éducation des individus, l'insertion des personnes en difficulté (sociale, économique, psychologique ou physique), tout en les sensibilisant à la protection de la biodiversité en ville.

En Polynésie française, la pratique du *fa'a'apu*³, le potager, représente une activité vivrière traditionnelle et familiale – qui ne s'opposent pas à la « modernité⁴ » – dont les pratiquants en extraient leur *mā'a* (repas, nourriture, en tahitien) journalier et quelques revenus en vendant le surplus. À présent, sur l'île de Tahiti, ce type de potager a tendance à disparaître des communes les plus urbanisées, mais aussi en raison du changement des rythmes de vie et des fortes importations⁵ de denrées étrangères. À titre indicatif, en 2017, le coût des importations agricoles

espaces jardinés hors des limites privées des habitations individuelles ou des espaces verts gérés par les communes (Gérard Monédiaire, « Le droit français des jardins familiaux », *Actualité juridique droit immobilier*, n° 3, 1994, p. 192-207).

³ Le terme « fa'a'apu » est défini dans le dictionnaire de l'Académie tahitienne, *Fare Vāna'a*, en tant qu'adjectif : « qui cultive » ; en tant que nom commun : 1. « plantation », « champ », 2. « cultivateur » ; puis en tant que verbe transitif : « cultiver ». Cf. site Internet de l'Académie tahitienne, « Fare Vāna'a », *Dictionnaire en ligne*, <http://www.farevanaa.pf/dictionnaire.php>, consulté le 1 décembre 2020.

⁴ Marie Roué, « Histoire et épistémologie des savoirs locaux et autochtones. De la tradition à la mode », *Revue d'ethnoécologie*, n° 1, 2012, <https://journals.openedition.org/ethnoecologie/813>, consulté le 22 février 2020.

⁵ En Polynésie française, divers produits commercialisés par l'industrie agro-alimentaire sont protégés par la Taxe de Développement Local à l'Importation (TDLI) qui s'applique sur les produits importés concurrents, selon un taux variant de 2 % à 82 %.

s'élevait à 42,5 milliards de Francs pacifiques (Fcfp), soit une hausse de 3 % par rapport à 2016⁶. Les produits importés proviennent principalement de France métropolitaine (30 %), des États-Unis (18 %) et de Nouvelle-Zélande (18 %). Toutefois, deux tiers des fruits et un quart des légumes consommés sont acquis hors du circuit monétaire, et l'autoconsommation est estimée à 18 milliards Fcfp⁷. À partir d'une nécessité induite par le développement de l'obésité et des maladies non transmissibles⁸, par l'élévation du prix de vente des fruits et légumes dans les commerces, puis l'importation de produits alimentaires manufacturés, les jardins collectifs se développent à Tahiti. Par opposition aux jardins privés, individuels, ils permettent aux Polynésiens de renouer avec la pratique du *fa'a'apu*, et ce pour plusieurs raisons. Ainsi, ces jardins vivriers sont désormais parés de toutes les vertus.

⁶ Vainamu Bernardino *et al.*, *Polynésie française. Rapport annuel 2017*, Paris, Institut d'émission d'outre-mer, 2018, p. 60, https://www.ieom.fr/IMG/pdf/rapport_annuel_2017_ieom_polynesie_francaise_-_juin_2018.pdf.

⁷ *Ibid.*, p. 60.

⁸ En Polynésie française, l'enquête « Santé 2010. Surveillance des facteurs de risques des maladies non transmissibles », dirigée par la Direction de la santé de Polynésie française et l'OMS révèle que « 70 % des adultes sont en surpoids (dont 40 % au stade de l'obésité), et 36 % des enfants de 7 à 9 ans également (dont 16 % au stade de l'obésité) (Solène Bertrand *et al.*, *Enquête santé 2010 en Polynésie française. Surveillance des facteurs de risques des maladies non transmissibles*, Papeete (Tahiti), ministère de la Santé, Organisation mondiale de la santé, https://www.who.int/ncds/surveillance/steps/2010_STEPS_Report_FP.pdf). La Polynésie française se classe ainsi parmi les pays les plus touchés au monde ». Puis, en 2017, 45 000 personnes étaient atteintes du diabète de type 2, dont 22 000 ne seraient pas diagnostiquées (soit 22 % de la population serait concerné par le diabète) : « à la CPS, le traitement des patients en longue maladie pèse annuellement pour la moitié des dépenses de santé, alors que le déficit cumulé (hors les 10 milliards pris en charge par le Fades) de l'assurance maladie pourrait finir l'année 2017 à 5,36 milliards Fcfp, sur la base d'une résorption, telle qu'annoncée, des 2,1 milliards de déficit du régime de solidarité » (Jean-Pierre Viatge, « L'obésité est une réponse normale à un environnement nouveau », *Tahiti Infos*, 7 août 2017, https://www.tahiti-infos.com/L-obesite-est-une-reponse-normale-a-un-environnement-nouveau_a163456.html, consulté le 29 janvier 2019).

1. Le développement de l'agriculture urbaine dans l'agglomération de Papeete au travers de jardins collectifs

À partir des années soixante, à Tahiti, le développement urbain se diffuse depuis la ville de Papeete, centralisant autour du port les activités commerciales, administratives et politiques de la Polynésie française. La forte croissance démographique s'explique en raison des activités menées au Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), de la construction de l'aéroport international, des implantations d'institutions, d'entreprises, de commerces... Ainsi, de nombreux travailleurs venus d'autres îles s'y sont installés, entraînant également le développement de zones d'habitations précaires. En outre, les contraintes topographiques expliquent l'étirement de l'agglomération urbaine le long de la plaine littorale, entre le lagon et les contreforts montagneux, sur une bande de terre longue d'une soixantaine de kilomètres.

Puis la ville en expansion s'est rapidement étendue aux communes limitrophes. Par ailleurs, de nouveaux quartiers s'y sont implantés le plus souvent de façon anarchique et sans réelle cohérence urbanistique. Ce phénomène est d'autant plus visible dans ceux accueillant les populations les plus en difficulté, concentrées sur des espaces restreints, sans structuration de l'habitat. Installés depuis plus de trois générations, les habitants de ces quartiers informels, dont les enfants sont nés à Tahiti, n'entrevoient que peu leur avenir dans leur île d'origine⁹. Ainsi, la population est particulièrement concentrée dans la zone urbaine, densément construite, qui s'étend de Mahina au nord jusqu'à Punaauia à l'ouest. De nouveaux lotissements résidentiels ont vu le jour sur les flancs montagneux des communes périphériques de Papeete, profitant de leur proximité avec la ville-centre et de la disponibilité foncière, afin de répondre aux besoins en logement des classes moyennes à aisées, dans un cadre de vie agréable.

⁹ Jérémie Torterat et Mathieu Bolduc, « Polynésie française. Le ralentissement démographique se confirme, les jeunes continuent à émigrer », *Insee Première*, no 1721, novembre 2018, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3651609>.

et de Punaauia à l'ouest (28 103 hab.), où se situe le campus universitaire. Ces communes sont densément bâties et concentrent environ 40 % de la population totale polynésienne et 65 % de la population tahitienne¹².

Ainsi, à Tahiti, dans un contexte d'urbanisation croissante, le développement d'une forme d'agriculture urbaine, au travers des jardins collectifs, semble une réponse aux attentes et besoins sociétaux des Polynésiens. Synonyme de ruralité dans les représentations sociales¹³, l'agriculture urbaine contribue au développement économique territorial, offre un accès à un « *espace de nature* »¹⁴ et octroie une dimension vivable et durable à la ville. Les premières expériences de jardins collectifs tahitiens répondent avant tout aux besoins économiques de certaines populations locales, dont les plus défavorisées. Ces jardins sont souvent mis en œuvre dans des quartiers prioritaires en permettant aux usagers une auto-consommation en fruits et légumes de qualité, tout en les sensibilisant aux techniques agricoles et au respect de l'environnement. De plus, la vente du surplus de production peut leur apporter un soutien financier. Les jardins collectifs étudiés sont donc conçus, construits et cultivés collectivement par les habitants d'un quartier. Implantés en agglomération, ils sont l'illustration de l'intérêt général de l'agriculture urbaine. Ils apportent à la ville des lieux de nature intentionnels en fournissant aux urbains des produits locaux. Entre préservation des lieux de nature et production alimentaire, ils jouent un rôle indéniable dans l'aménagement de la « ville durable¹⁵ ». Depuis 2019,

¹² Jérémie Torterat et Mathieu Bolduc, *op. cit.*

¹³ Anthony Tchékémian, « La nature de la ville. Les représentations sociales des éléments de nature à Grenoble et leurs usages par les institutions d'aménagement et d'animations », dans François Darribeau, Sébastien Gardon et Bernard Lensel (dir.), *Le vivant en ville, nouvelles émergences. Gouvernance, intensité urbaine, agriculture et animalité urbaines*, Grand Lyon La Métropole, Acpave, École nationale des services vétérinaires, 2016, p. 112-121, <https://www.millenaire3.com/ressources/le-vivant-en-ville>.

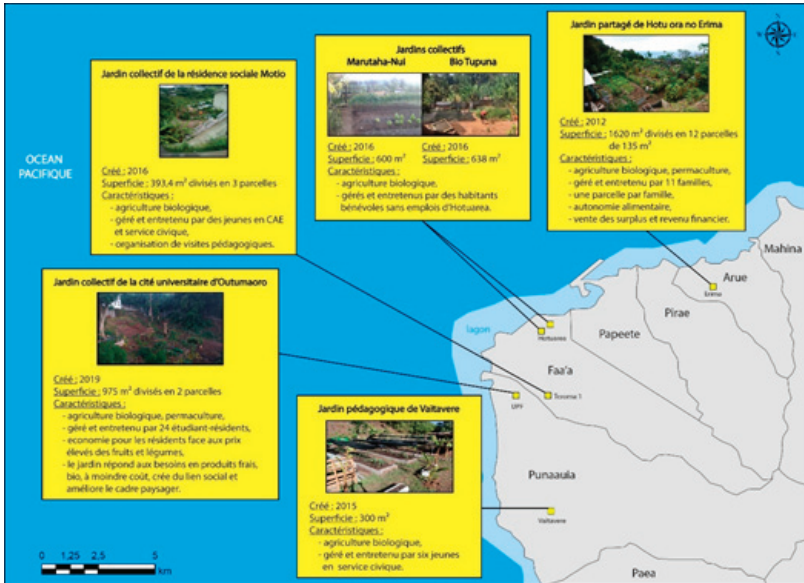
¹⁴ Laurent Rieurtort, « Du rural aux nouvelles ruralités », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 59, 2012, p. 43-52, <http://journals.openedition.org/ries/2267>, consulté le 23 octobre 2019.

¹⁵ Joëlle Salomon Cavin, « Entre ville stérile et ville fertile, l'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse », *Environnement urbain*, vol. 6, 2012, p. 17-31.

l'agglomération urbaine de Papeete compte quelques expériences de jardins collectifs.

Carte 2

Localisation des neuf jardins collectifs étudiés dans l'agglomération urbaine de Papeete



Conception, réalisation : Anthony Tchékémian et Christophe Teano, 2020

De surcroît, la crise sanitaire interroge la capacité des systèmes de production, notamment industriels et agricoles, à y faire face. Les mesures de protection mises en place à l'échelon étatique incitent à un retour au local, dans la consommation et les actions au sein des agglomérations. Dans une perspective résiliente, ces neuf jardins collectifs implantés dans l'agglomération urbaine de Papeete apparaissent comme une réponse à l'augmentation des prix constatée depuis le début de la pandémie de coronavirus en 2020. Toutefois, avant le déclenchement de celle-ci, ils avaient été envisagés comme un moyen d'accéder à une alimentation équilibrée, saine et durable. Les usagers de ces jardins, notamment les étudiants isolés et éloignés de leurs familles, constatent que le travail de la terre crée du lien social : il améliore leur cadre

de vie et leur offre une occupation vécue comme apaisante, que beaucoup relie à leur identité polynésienne, en invoquant notamment la pratique du *fa'a'apu*.

Dans un jardin collectif se tissent des valeurs de solidarité, de convivialité, de partage... Le jardin a un rôle important dans les relations sociales entre les habitants d'une commune, d'un quartier, mais aussi pour les urbains qui se réapproprient des parcelles abandonnées et lient ces jardins à la nature et à l'environnement¹⁶. Ajoutons que le Gouvernement polynésien soutient les communes en vue du développement de « jardins partagés », notamment dans l'agglomération de Papeete, afin de changer les habitudes alimentaires et de valoriser l'agriculture biologique. En effet, dans le cadre des Conventions d'Aide Exceptionnelle de Solidarité (CAES), l'une des priorités est de favoriser l'autonomie alimentaire des familles par le développement de travaux de mise en culture et d'entretien des jardins collectifs, mais aussi la fabrication et la distribution de jardinières portatives. Le projet de reconstruction du quartier Mamao Vallon¹⁷ comprend donc la création d'un parc urbain et de jardins partagés¹⁸.

Intéressons-nous plus précisément à l'expérience du jardin collectif au sein du campus d'Outumaoro, à Punaauia, dans l'agglomération urbaine de Papeete. Au travers d'enquêtes de terrain basées sur de l'observation participante et des entretiens semi-directifs, les raisons de sa conception et ses apports pour les étudiants résidents ont été étudiées. Le guide d'entretien se compose de relances verbales permettant de connaître les raisons de son implantation, ses fonctions, son organisation, les

¹⁶ Pascale Scheromm, « Les jardins collectifs, entre nature et agriculture », *Métropolitiques*, 13 mai 2013, <https://metropolitiques.eu/Les-jardins-collectifs-entre.html>.

¹⁷ Le projet de Mamao Vallon, à Papeete, est une opération de déconstruction et reconstruction pour résorber l'insalubrité en répondant aux besoins de logement des habitants. Le nouveau quartier s'étend sur 9 845 m², avec une moyenne de 49 logements/ha, dont l'objectif est de loger des habitants, créer un parc urbain, des jardins partagés et d'y privilégier les modes de circulation doux. L'esprit de ce programme immobilier s'apparente à celui des écoquartiers.

¹⁸ Cf. site internet du Gouvernement de la Polynésie française, « Conseil des ministres du 4 mars 2020 », https://www.presidence.pf/conseil_ministres/conseil-des-ministres-du-4-mars-2020/, consulté le 31 octobre 2020.

personnes concernées, les méthodes et techniques développées. Le traitement de 34 entretiens repose sur une analyse textuelle et thématique. Quelques citations, particulièrement représentatives, issues de propos d'acteurs rencontrés, en illustrent le développement.

Illustration 1

Localisation du jardin collectif de la résidence universitaire sur le campus Outumaoro de l'Université de la Polynésie Française, dans la commune de Punaauia



À partir de *Google Earth*, 2021

2. Le jardin collectif de la cité universitaire, une démarche volontaire des étudiants résidents

Le campus de l'Université de la Polynésie française (UPF) se situe sur la commune de Punaauia, où une cité universitaire accueille des étudiants qui ne peuvent quotidiennement, pour des raisons matérielles et financières, ni rejoindre le logement familial les soirs ni habiter en logement individuel. Ce campus possède de vastes parcs, agrémentés de quelques arbres fruitiers, dont des cocotiers, des manguiers, des papayers, des bananiers, des arbres à pain... Ces espaces peu arborés sont donc délaissés par les étudiants qui préfèrent les zones ombragées à proximité des bâtiments.

Illustration 2

Plan de masse du campus Outumaoro et localisation du jardin collectif de la cité universitaire de l'UPF



En 2017, un premier projet de jardin vivrier avait été initié par l'Association des résidents du campus (ARC). « *Ce jardin avait déjà été pensé par les anciens résidents. C'était une initiative d'un petit nombre d'étudiants qui avaient envie de jardiner, puisqu'ils étaient issus de familles agricoles* » (Takurua, étudiante à l'UPF et membre de l'ARC). Mais ce projet a été abandonné à la suite d'un désintéret des étudiants : « *C'est bien de vouloir faire un jardin... mais faut continuer après. Il faut que ça continue. On a tout fait bien le terrain, et ils n'ont jamais planté* ». Puis, en 2019, d'autres résidents ont poursuivi cette initiative en réalisant un véritable jardin collectif, pour répondre à leurs besoins alimentaires en produits frais, locaux, cultivés sans intrant ni pesticide et à moindre coût : « *c'est plutôt en 2019 que le fa'a'apu s'est davantage développé, car beaucoup plus d'étudiants en possédaient un chez eux, avec de petites plantations en pots, en jardinières. Et ils se sont impliqués dans ce projet en mettant en commun leurs plants* » (Takurua). Ce jardin collectif a été façonné sur un espace en friche, en forte pente, situé entre les logements étudiants et la résidence internationale. Cette parcelle délaissée a une superficie de 1 300 m², mais seuls 75 % de celle-ci sont exploités, soit un jardin d'environ 975 m². Le lieu en friches a incité les étudiants

à réaliser ce projet d'embellissement, qui s'inscrit dans une démarche certes économique et sociale, mais également paysagère.

Illustration 3

État initial de la parcelle de 1 300 m² devant la cité universitaire, avant l'implantation du jardin collectif en 2019



Crédit : Anthony Tchékémian, 2019

De forme rectangulaire, la parcelle présente une déclivité sur trois de ses côtés, formant une dépression relativement accidentée¹⁹ qui conduit à la cité universitaire. Elle bénéficie d'une exposition favorable à l'agriculture vivrière : l'endroit jouit d'une bonne luminosité lorsque le soleil est au zénith, mais aussi d'ombrage par la présence de grands arbres et de bâtiments situés de part et d'autre. Sa forme dépressionnaire atténue également l'ensoleillement et la chaleur, ce qui, couplé à l'humidité ambiante, est propice aux cultures. À la suite de l'élagage de nombreux arbres du campus, en 2018, les déchets broyés ont été déposés sur cette parcelle. Ils se sont décomposés, au bénéfice du sol de type ferrallitique, désormais amendé. Cependant, la décomposition de déchets végétaux n'a pas suffi à l'enrichir.

¹⁹ Selon Jean-Michel Rimlinger « si le terrain était accidenté, il a fait l'objet d'aménagements par les étudiants. Son état initial était plus accidenté. À l'origine ce terrain n'était pas utilisé. On y déposait souvent les résidus de chantiers, des déchets végétaux... L'entassement des résidus de chantiers ont certainement renforcé le caractère accidenté de la parcelle ».

De par la dépression de la parcelle, la mise en place du jardin a nécessité un investissement physique pour les étudiants, notamment dans l'aménagement de terrasses. Ils ont ainsi pu bénéficier :

- d'une aide matérielle : prêt d'outils par la Direction de la logistique et du patrimoine de l'UPF ;
- d'un soutien manuel et technique : *entretien et désherbage des terrasses* à l'occasion d'une visite sur site des étudiants de la licence Langues, littératures et civilisations étrangères régionales (LLCER), parcours Langues polynésiennes ;
- d'une subvention de 40 000 Fcpf (environ 335 €) accordée en 2019 par le Président de l'université²⁰ pour l'achat de petits matériels et de semences, bien que les étudiants se procurent également des plants et des graines par leurs propres moyens.

Le jardin collectif est l'initiative de trois étudiants Polynésiens, deux filles et un garçon : Kawehilani, Cheffe de projet, Takurua, son adjointe, puis Christophe, membre actif. Ce jardin est donc géré et entretenu par les étudiants résidant à la cité universitaire. Leurs principales motivations sont d'ordres financier et diététique :

Au niveau financier, on fait des économies et ça se ressent à la fin du mois. En plus, ça nous permet de manger des produits bio, et pas ceux qu'on achète à Carrefour qui sont bourrés de pesticides. Ça c'est sûr que c'est une amélioration. Et on fait du sport : on transpire et on mange bio ! L'aspect psychologique aussi. Je ne sais pas si ça déstresse ? Peut-être ça aide aussi ? Mais après une session de jardinage on se sent plus détendu (Takurua).

En effet, l'activité de jardinier représente un loisir de plein air : « en raison du prix élevé des fruits et légumes [...] on s'est dit que le fait de pouvoir aller dans un jardin partagé, déjà, c'est apaisant... puis ça nous fait faire de l'exercice. [...] Et cultiver nous-mêmes nos fruits, ben, ça reviendrait moins cher... ». Le jardin a également une finalité à la fois sociale et économique :

²⁰ Initialement, le montant de la subvention demandée par les étudiants s'élevait à 100 000 Fcpf (835 €) ; ils n'en ont obtenu que 40 %, soit 40 000 Fcpf.

[...] se rencontrer, apprendre à se connaître l'un et l'autre sur le campus. [...] Le but était vraiment de créer un lien social au sein de la résidence (Kawehilani). Le surplus on le vend. L'idée c'était de donner nos récoltes aux professeurs qui viendraient nous aider. Mais on s'est vite retourné vers la vente parce qu'on a besoin de fonds pour payer les outils. Parce que là, en fait, on dépendait de tous les outils des résidents, qui demandaient à leurs familles. Et donc ce serait bien d'acheter nos propres outils pour l'ARC, du terreau... (Takurua).

Une autre finalité se déduit de ses propos, celle de l'aménité, de la qualité de vie au sein de la cité universitaire :

C'est relaxant de venir le matin arroser. Sinon le soir quand on a trop travaillé la journée ou quand on sort des révisions... Ça permet de venir se détendre au fa'āpu (Takurua) ; à la fois être occupé et se ressourcer, se détendre en exerçant une activité saine et agréable (Kawehilani) ; ...trouver un petit moment avec la nature, d'être loin des soucis et de la pression (Christophe).

Ce jardin collectif associe donc : exploitation collective, création de liens sociaux, accueil du public²¹, comme des classes du collège de Punaauia, voisin du campus.

Cette démarche volontaire des étudiants de réaliser un jardin collectif peut également s'expliquer par un lien particulier à la terre qui s'exprime au travers des mythes polynésiens de la « terre mère », « terre matrice », « terre ventre », « terre errante », « terre soumise », « terre matricie »²². En Polynésie française, les références

²¹ Des visites du jardin collectif du campus sont programmées avec les enseignantes, M^{me} Isabelle Lecerf-Apollon et M^{me} Hinaiti Layrle, des classes de troisième 4 et 7 du collège de Punaauia, et la Principale, M^{me} Vedelago, souhaiterait officialiser un partenariat entre les deux établissements voisins.

²² Bruno Saura, *Mythes et usages des mythes. Autochtonie et idéologie de la Terre Mère en Polynésie*, Paris, Peeters Leuven, 2013. Selon l'Académie française, « matricie » est le « nom [que l']on devrait substituer à celui de patrie, selon Plutarque, parce que les attributs de la terre natale tiennent plus de ceux de la mère que de ceux du père. Il a été employé par quelques écrivains français, qui ont répété cette remarque » (Académie française, « Matricie », *Complément du dictionnaire de l'académie française*, Paris, Firmin-Didot et Cie, Libraires-éditeurs, Imprimeur de l'institut de France, 1881, p. 759, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5834322m/f26.item.texteImage>), tels que Chateaubriand (François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe III*, Paris, Éditions Garnier, chapitre XIII, 1910, p. 233) et Jules Michelet, *Le Peuple*, Paris, Hachette, Paulin, 1846, p. 262).

à ces représentations participent de la reconstruction identitaire mā'ohi et des revendications contemporaines des Polynésiens, attachés à leur passé, dans un contexte où le droit international confère une reconnaissance aux peuples autochtones et légitime leur culture²³. Les responsables du projet légitiment leur action : « *chacun avant, en Polynésie, cultivait un bout d'un fā'a'apu commun. C'est-à-dire un bout de jardin, en commun : avec des valeurs de partage et d'entraide qui caractérisent la société traditionnelle polynésienne* ».

Illustration 4

Entrée du jardin collectif, en friche, de la cité universitaire du campus de l'UPF à Punaauia durant la pause estivale



Crédit : Anthony Tchékémian, 2020

²³ Tamatoa Bambridge, Pierre-Yves Le Meur et Christian Jost, « Représentations polynésiennes, pratiques culturelles et usages sociaux de la ressource et de son environnement », dans Pierre-Yves Le Meur (dir.), *Les ressources minérales profondes en Polynésie française*, Marseille, Éditions IRD, coll. « Expertise collégiale », 2016, p. 65, <https://books.openedition.org/irdeditions/9602?lang=fr>.

Ces étudiants ont initié ce projet sans connaître le concept de jardin collectif, puisque de leurs aveux, ils l'ont appris lors d'un cours à l'université :

au début, je ne savais pas qu'on appelait ça jardin collectif ou partagé, le fait qu'on fasse ensemble pousser des fruits et des légumes. C'est grâce à mes cours de géographie que j'ai connu ce concept-là. Mais on l'a fait parce qu'on avait vu un grand terrain vague inoccupé derrière. Ça avait l'air un peu triste et on s'est dit que l'aménager ce serait bien... (Christophe).

La mise en place de ce jardin a permis à certains étudiants de mettre en application les connaissances acquises pendant leur cursus, comme Christophe au travers de ses études en aménagement : « nous avons occupé, façonné et ordonné cette parcelle en lui donnant un rôle, en lui assignant un but, tout en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, pour en faire un lieu à part entière et lui donner vie ». La réalisation d'un jardin sur cette parcelle inoccupée s'est naturellement imposée aux étudiants. Confrontés quotidiennement à un espace délaissé, qui offrait des perspectives d'espairs pluriels (paysagère, sociale, économique), le jardin leur a permis de développer leur envie de nature, en mobilisant des valeurs identitaires et familiales, notamment pour ceux qui ont vu leurs parents ou grands-parents pratiquer le jardinage au travers d'un *fa'a'apu*. Au cours de l'année universitaire 2019-2020, le groupe de jardiniers se composait de vingt-quatre étudiants, sans aucune formation en la matière. Le collectif a mobilisé ses propres connaissances, à partir de recherches bibliographiques, de conseils recueillis auprès de leurs proches, pour façonner leur jardin et cultiver les végétaux utiles. Afin d'optimiser l'espace et les capacités de production de la parcelle, les étudiants ont même développé une sensibilité à la permaculture, « pour voir quelles plantes, quelles semences allaient s'entraider, ensemble, et allaient être bien ensemble, pour les associer... » (Kawehilani).

3. Les apports du jardin collectif aux étudiants résidents

De par sa localisation, le jardin collectif est caché par les bâtiments de la cité universitaire et de la résidence internationale, ce qui lui confère un aspect cryptique – au sens littéraire du terme – qui s’adapte parfaitement aux intérêts de ceux qui l’entretiennent :

[...] c'était lié à la proximité, bon voilà, dès qu'on ouvrait les portes de nos chambres on voyait le terrain en friche... Mais bon, on va dire que c'était aussi le seul endroit où il y avait un terrain vague, à l'abandon. Et je ne pense pas qu'à d'autres endroits du campus on aurait pu planter ? Je ne sais pas ? Donc, le fait de l'avoir fait juste derrière, dans la résidence universitaire, c'était lié à la proximité et à la place, mais aussi ça améliore l'environnement de la résidence, notre quotidien... C'est comme une fenêtre sur un jardin. Et je pense que ça justifiait sa présence. (Takurua).

En effet, les « espaces délaissés²⁴ » font souvent naître chez les futurs jardiniers une envie de cultiver la terre, de la partager, de s’inscrire dans un collectif qui se manifeste, notamment en ville²⁵. Les lieux abandonnés, qu’ils le soient réellement ou perçus comme tels, incitent à la conception de projets, formels ou informels, à l’appropriation de l’espace, le plus souvent par ceux qui en ont réellement besoin²⁶. C’est le cas du jardin de la rési-

²⁴ Gilles Clément, *Manifeste du tiers paysage*, Paris, Sujet/Objet, coll. « L'autre fable », 2004, p. 9, <http://www.biodiversiteetbati.fr/Files/Other/DocComplGTBPU/F05-ManifesteTiersPaysage-GClement.pdf>, consulté le 13 mars 2021.

²⁵ Audrey Allemand, « Jardiner la ville. Les jardins partagés : des espaces du commun », mémoire Master 2, Politiques publiques et changement social, Saint-Martin-d'Hères, Université Pierre Mendès-France, 2014, p. 60 ; Rocío Almuna, Ignacio Montenegro et Marco Mora y Alicia Rojas, « Huerto popular observatorio al Sur : articulando para la soberanía territorial », dans José Tomás Ibarra *et al.* (dir.), *Huertas familiares y comunitarias : cultivando soberanía alimentaria*, Santiago, Éditions Universidad Católica de Chile, coll. « Libros », 2019, p. 203-2011, <http://bibliotecadigital.fia.cl/handle/20.500.11944/146454>.

²⁶ Alors que dans le cas du jardin *Pen ar Bouguen*, à Brest, le projet a débuté par une collaboration entre l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Il a ensuite obtenu le soutien de la mairie de Brest et de son intercommunalité. Puis le jardin a été mis à disposition de volontaires, étudiants ou riverains du campus : ce n'est donc pas le besoin des utilisateurs et leur « rencontre » avec un lieu

dence où les étudiants qui l'exploitent sont aussi ceux à l'origine du projet : « *c'était un terrain vague, à l'abandon, sans aucune fonction sociale et économique* » (Jean-Michel Rimlinger, Directeur adjoint à la Direction de la logistique et du patrimoine – DLP de l'UPF).

Les étudiants ont donc projeté leurs idées et leurs envies de nature pour donner une fonction à ce jardin, au sein de l'espace social que représente le campus. La proximité et l'accessibilité du jardin permettent de le contempler, d'admirer le travail accompli (sentiment de satisfaction), et de le surveiller, au-delà du fait intrinsèque qu'un tel lieu n'existait pas auparavant sur le campus : « [...] *le fait de se lever, d'ouvrir sa porte et de voir un beau jardin dehors, ça change tout ! Plutôt que de voir, comme avant, des herbes hautes, une sorte de no man's land... C'était un peu bizarre...* » (Tukurua). Ce lieu en friche a incité les étudiants à réaliser ce projet d'embellissement, qui s'inscrit dans une démarche certes économique et sociale, mais également paysagère. Le jardin témoigne de valeurs humaines au sein de la communauté étudiante : « *comme le partage, l'entraide, le courage, l'éducation et la culture... tout ça par l'agriculture* » (Christophe).

Il est intéressant de rapprocher les motivations des étudiants polynésiens de celles qui ressortent des expériences réalisées dans l'ensemble de l'agglomération urbaine de Papeete. Les jardins collectifs se veulent souvent à la fois des lieux de rencontres, des espaces dédiés à la culture vivrière, afin de se nourrir plus sainement tout en cherchant à réaliser des économies parfois substantielles. Si l'objectif principal, avoué ou non, du jardin collectif métropolitain est la création de liens sociaux, qui se solde souvent par un échec, celui polynésien poursuit un objectif social, entendu dans un sens économique : c'est-à-dire offrir, au plus grand nombre et aux plus démunis, l'accès à des légumes de qualité, frais et à un prix abordable. En matière de « justice alimentaire », les Polynésiens seraient peut-être plus sensibilisés que les métropolitains. Par

supposé délaissé qui a donné vie au jardin. Cf. article intitulé « Brest. Étudiants et habitants partagent un potager », publié dans *Ouest France*, le 29 octobre 2017, <https://www.ouest-france.fr/bretagne/brest-29200/brest-etudiants-et-habitants-partagent-un-potager-5346156>, consulté le 18 juillet 2020.

cette expression, les personnes proposent de répondre aux limites du système alimentaire global et de lutter contre l'augmentation des inégalités d'accès à l'alimentation, notamment pour les populations les plus sensibles, vulnérables, défavorisées, marginalisées. En effet, « les bénéfices et les risques des lieux, des produits, des moyens de production, du transport, de la distribution, de l'accès et de la consommation de la nourriture [se doivent d'être] partagés équitablement²⁷ ». Ce concept de justice alimentaire se situe « [à] la croisée des discours sur le droit à l'alimentation, sur les objectifs de durabilité appliqués aux systèmes alimentaires, et les risques d'insécurité alimentaire dans des situations de pauvreté et de précarité²⁸ ». Qu'il s'agisse des recherches anglophones ou francophones en émergence, le cadre de la justice alimentaire ouvre également des liens vers d'autres concepts, plus larges, tels que « la démocratie, la citoyenneté, les mouvements sociaux », « la justice sociale et environnementale »²⁹.

²⁷ Robert Gottlieb et Anupama Joshi, *Food Justice*, Massachusetts, The MIT Press, 2010, p. 6. Traduction de l'auteur.

²⁸ Camille Hochedez et Julie Le Gall, « Justice alimentaire et agriculture », *Justice spatiale*, n° 9, 2016, p. 2.

²⁹ Frédérique Célérier et Flaminia Paddeu, « Ce que mangent les villes », *Urbanités*, n° 10, 6 avril 2018, <https://www.revue-urbanites.fr/10-edito/>.

Illustration 5

Vue du jardin collectif de la cité universitaire depuis l'espace de convivialité (au premier plan, la passerelle, le bassin et le barbecue)



Crédit : Anthony Tchékémian, 2020

Le jardin de la cité universitaire a donc été divisé en deux parcelles façonnées par les étudiants. La première, située en amont, comprend les terrasses aménagées (dont la longueur avoisine les cinq mètres sans occuper l'ensemble de la pente) et séparées par un escalier creusé dans le sol. La seconde est située en contrebas de la résidence internationale, où des plantations jalonnent la pente en s'adaptant au relief naturel, sans aucune modification de celui-ci. Cette pratique rappelle celle de l'agro-écologie, sur laquelle sont disposées différentes plantes (aromatiques, potagères...). Les étudiants ont également puisé leur inspiration dans des techniques, ayant cours en Polynésie française, telles que :

- l'engrais de poisson – obtenu à partir de la macération des viscères, têtes – est un procédé simple et économique qui a fait l'objet d'une mise en ligne par le programme de

Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique (DADP)³⁰ ;

- le paillage, très pratiqué dans les tarodières pour limiter la pousse de mauvaises herbes et protéger les plantes du rayonnement solaire. Les étudiants ont donc disposé entre les plants de grandes feuilles de bananiers et des palmes de cocotiers pour maintenir l'humidité du sol, puis l'enrichir sur le plan agronomique : « *j'ai vu que les étudiants recouvraient avec des genres de nattes, les plantes, leurs cultures au sol, pour les protéger justement de l'ensoleillement* » (Jean-Michel Rimlinger, Directeur adjoint à la DLP) ; « *on a utilisé la végétation pour protéger les cultures* » (Kawehilani) ;
- l'usage d'ombrières, utilisées pour la culture de la vanille.

³⁰ Cf. « Fiche technique » du programme Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique, permettant à tous de connaître le mode de « Fabrication d'engrais de poisson », https://www.service-public.pf/dag/wp-content/uploads/sites/28/2017/05/ft_fabrication_d_engrais_de_poisson.pdf, consulté le 25 juillet 2020.

Illustration 6

Culture de vanille sous ombrière dans le jardin collectif de la cité universitaire



Crédit : Anthony Tchékémian, 2020

Quant à la culture en terrasses, elle leur a été inspirée de l'érosion constatée dans certains champs d'ananas, en fortes pentes :

C'était un relief vraiment pentu [...] on a dû mettre en place la technique de la culture en terrasses » (Takurua) ; « [...] on s'est dit que ce serait mieux... Puis, en façonnant la pente, c'est venu comme ça... » (Kawehilani) ; Mais bon, ici, en Polynésie, je n'ai jamais vu des cultures en terrasses vraiment comme ça... Même les champs d'ananas, ils sont toujours en pentes... Et il y a de l'érosion qui se produit... Donc la première chose à faire c'était de faire des terrasses pour éviter que la terre glisse, qu'il y ait un éboulement, que ça parte avec les fortes pluies (Christophe).

Illustration 7

Cultures en terrasses et paillage du jardin collectif de la cité universitaire



Crédit : Anthony Tchékémian, 2020

En raison de la caractéristique des sols ferrallitiques, très compacts, seules des exocarpes de noix de coco (épaisses coques extérieures) ont été implantées sur la paroi des terrasses afin de retenir la terre (à l'inverse des restanques³¹ où des pierres sont utilisées). La volonté des étudiants n'est pas tant de renforcer la terrasse, contrairement à ce que soulignait Christophe, mais d'exploiter le maximum de surface. L'agriculture réalisée en terrasse dans d'autres jardins collectifs tahitiens fait l'objet d'une consolidation du sol au moyen de vétivers (*Chrysopogon zizanioïdes*). Plus en amont de la pente, a été aménagé un bassin, comprenant des poissons, utiles pour la lutte contre les moustiques, et des jacinthes d'eau pour l'aspect ornemental. Au-dessus, une passerelle a été construite accueillant à côté un barbecue mobile, une table et un banc artisanal qui soulignent le caractère convivial de cet

³¹ Les termes de « restanque », « *faïsses* », « *bancau* », vocable provençal, désignent une culture en terrasse aménagée à partir de pierres sèches. Les restanques façonnent les terrains pentus grâce à des murets permettant de retenir la terre.

espace ombragé dans lequel les résidents viennent se détendre. La pente opposée n'a pas fait l'objet des mêmes aménagements, du fait qu'elle se situe en limite de propriété, donc plus susceptible d'atteintes extérieures³².

Illustration 8

Vue d'ensemble du jardin collectif de la cité universitaire, six mois après sa création



Crédit : Anthony Tchékémian, février 2020

Dans le fond de la dépression, irrégulier et non plat, ont été installés des tuteurs, des treillages et des pergolas en bois fabriqués par les étudiants, afin de palisser les plantes et favoriser la pousse verticale. L'accès depuis la cité universitaire se fait au moyen d'un escalier aménagé, après avoir enjambé un petit fossé peu profond (environ 50 cm). Le côté nord du jardin est protégé de la vue extérieure par un rideau végétal constitué d'arbres, tels que l'acacia (*Vachellia farnesiana*), délimitant ainsi le jardin. Les étudiants jardiniers ont opté pour une diversité de cultures, en plantant de nombreuses variétés de végétaux, et en s'inspirant de

³² Il ressort des propos de Takurua, que le voisinage du quartier d'Outumaoro perturbe la tranquillité des étudiants : « *Déjà, en haut, on a des problèmes avec les gens de Outumaoro qui squattent par là-bas, parce qu'ils viennent voler chez nous* ». Ces propos ont été corroborés par Christophe : « *des vols de légumes ont été plusieurs fois constatés* ».

la technique du « milpa » (culture dite des « trois sœurs »), où chacune de ces plantes profite du voisinage des deux autres :

- des plantes aromatiques : ciboulette, menthe, romarin, vanille ;
- des potagères : aubergine, chou chinois, concombre, courges, haricot long, poivrons vert et rouge, salade, tomate ;
- une plante céréalière : maïs ;
- des tubercules : manioc, patate douce, taro ;
- des fruitiers : ananas, bananier, citronnier, longanier, papayer.

Le principe majeur du jardin repose sur la mise en commun des idées, des besoins, des attentes, des outils et des efforts jusqu'au partage des bénéfices (récoltes, aménités) entre les jardiniers : « *On le gère tous ensemble. On l'entretient tous ensemble de façon collégiale... Toutes les récoltes, on les partage... Il n'y a pas de chacun pour soi... C'est vraiment une solidarité qu'on vit tous ensemble* » (Kawehilani). De plus, le jardin favorise l'activité physique, ce qui représente un autre bénéfice évident pour la santé. Raimoana Anding (chef du projet PRU, mairie de Punaauia) : « *Le fait de cultiver, c'est physique. Donc du coup, déjà, malgré elles, les personnes pratiquent une activité. Et on voit que ça redonne goût au gens qui ne sont plus dans cette démarche de pratiquer un peu de sport, de se bouger un peu, de se dépenser...* ». La parcelle est donc entretenue par tous, notamment avec l'organisation de l'arrosage : « *On a mis en place des groupes le matin et le soir pour venir arroser. Du coup ça permet de s'organiser entre les résidents. C'est ça la cohésion* » (Takurua).

Le jardin collectif remplit son rôle de créateur de liens sociaux au sein de la résidence étudiante : « *Il renforce les liens sociaux entre les résidents, car c'est un moyen de rassemblement et d'échanges.* » (Christophe) ; « *Après une journée au fa'a'apu, les participants mangent souvent ensemble* » (Takurua). La récolte permet aux étudiants d'économiser leurs ressources financières, souvent

faibles. Puis le jardin favorise l'évolution des bonnes pratiques et habitudes alimentaires, en privilégiant la consommation de fruits et de légumes frais, dépourvus d'intrants chimiques, bénéfiques à la santé des étudiants (nourriture saine et apports nutritifs intéressants) : « *plusieurs étudiants qui travaillent dans le fa'a'apu ont commencé à changer leur alimentation. Et l'un d'eux, grand consommateur de junk food³³, l'a totalement changée et est devenu végétarien, suite à son expérience de jardinier* ». Il apparaît en effet que le rapport à l'alimentation est véritablement transformé, ce qui est un bénéfice conséquent pour les étudiants, au regard des problèmes croissants que pose l'obésité en Polynésie française et aux aspects sanitaires qui en découlent :

Je pense qu'avoir une bonne alimentation grâce aux jardins c'est particulièrement pertinent pour la Polynésie française. La majorité des personnes qui vivent ici, on est en surpoids. Après, c'est relatif. C'est par rapport à la norme des Européens ! [...] Si on considère cette norme-là, on est tous en surpoids et il faut commencer à réagir. Sinon, c'est plus possible... Travailler dans un jardin nous fait faire de l'exercice physique et ça nous permet de manger mieux (Takurua).

En effet, Christophe nous confie :

J'ai perdu du poids, j'ai une plus grande résistance physique, je deviens plus costaud. [...] Ce projet, c'est vraiment une bonne chose, c'est une solution pour permettre aux Polynésiens de continuer à cultiver la terre au sein de logements sociaux groupés et surtout pour ralentir voire stopper l'évolution du diabète sur le Fenua qui est un fléau !

En matière de santé et de bien-être, la Maison des œuvres universitaires et de la vie étudiante de l'UPF organise chaque année des journées de prévention intitulées « Mouv'e ta santé ». Elle propose également des consultations auprès d'une diététicienne, d'une psychologue, d'une assistante sociale, puis des visites médicales de prévention, ainsi qu'un point d'écoute SOS suicide.

³³ L'expression « *Junk food* », qui est traduite en français par « malbouffe », désigne la nourriture de mauvaise qualité sur les plans nutritionnels et diététique, favorisant l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires, certains cancers, voire des dépressions (Felice N. Jacka *et al.*, « Association of Western and Traditional Diets with Depression and Anxiety in Women », *American Journal of Psychiatry*, vol. 167, n° 3, 2010, p. 305-311).

De plus, dans le cadre de l'engagement étudiant, 2019-2020, un espace de partage des fruits, légumes et fleurs a été aménagé dans le hall du bâtiment administratif de l'université, où chacun est libre de donner et de prendre. Ainsi, corrélé à une volonté de mieux se nourrir, le jardin collectif de la résidence universitaire a favorisé la consolidation des liens sociaux entre étudiants et a développé ou ravivé un goût pour le jardinage. Un jardin collectif peut donc favoriser la prise de conscience des problématiques liées à la santé et à l'environnement au sein d'une population.

En conclusion : le jardin collectif, un projet inclusif pour le quartier prioritaire voisin du campus

Depuis août 2019, dans le cadre du Programme de rénovation urbaine, l'UPF et la mairie de Punaauia se sont engagées dans une démarche de « Campus ouvert », avec le quartier Outumaoro, voisin. Ce quartier est le premier secteur prioritaire de la Polynésie française avec plus de 5 000 hab. et des problématiques sociales et urbaines très prononcées. L'objectif de ce programme est de résorber l'habitat insalubre et d'aménager des espaces publics (routes, servitudes, aires de jeux, espaces verts, potagers collectifs), puis de créer une liaison piétonne entre le quartier et l'université. Ce projet permettrait l'ouverture réciproque des habitants du quartier et de la communauté universitaire.

À ce titre, le développement de jardins collectifs au sein du campus pourrait favoriser la mixité sociale en associant ces populations, voisines et différentes, qui se croisent mais cohabitent peu. Le sentiment de stigmatisation et d'exclusion qu'éprouvent les habitants de ce quartier pourrait être dépassé par leur inclusion dans le projet de jardins collectifs en collaboration avec les étudiants (échanges, partage des techniques et des outils, entre-aide, jusqu'à une prise de confiance en soi et envers les autres). Finalement, la biodiversité, au fondement de l'environnement, se joue aussi en ville ! Nous observons, notamment en agglomération, le développement d'autres jardins

collectifs par l'ensemble des acteurs locaux et régionaux. Ces jardins permettent, par exemple, aux plus fragilisés (retraités, dames³⁴, étudiants³⁵, migrants...) d'accéder à des produits agricoles de qualité, abordables et nutritifs.

Après l'inhumanité du confinement et de la distanciation (masques rendant difficile la communication verbale et l'interprétation des expressions faciales), cette forme d'agriculture durable pourrait en outre avoir des vertus sociales. Elle responsabiliserait les jardiniers quant à leur impact environnemental et foncier : ceux-ci deviendraient acteurs de leur alimentation, comme du paysage dans lequel ils évoluent, même si l'on peut douter d'une contractualisation entre les fermes et les firmes. La société civile pourrait chercher à assurer son socle au moyen du travail du sol, par-delà les jeux de l'économie concurrentielle (réseaux d'Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, vente directe, jardin pédagogique...). Ainsi, les jardins collectifs incarnent des valeurs d'entre-aide, d'échange, de partage, et qu'au regard des récentes crises

³⁴ Les femmes constituent la population mondiale la plus vulnérable : elles représentent 70 % des pauvres dans le monde et « 60 % des travailleurs pauvres (1/4 des travailleurs totaux) gagnant moins d'1 dollar par jour » (Claudine Blasco, « Féminisation de la pauvreté », Commission femmes, genre et mondialisation Attac France », 18 mars 2006, <https://www.genreenaction.net/Feminisation-de-la-pauvrete.html>, consulté le 21 octobre 2020). Des études montrent que dans les situations d'insécurité alimentaire, elles sont les premières à en pâtir (Jean-Michel Mignot, « Les femmes, une population vulnérable et clé pour le développement », *Genre en action*, 1^{er} avril 2011, <https://www.genreenaction.net/Les-femmes-une-population-vulnérable-et-clé-pour.html>, consulté le 21 octobre 2020).

³⁵ Cf. « La population la plus touchée par la pauvreté, ce sont les jeunes », *Le Monde*, mis en ligne le 25 novembre 2019, https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/11/25/antoine-dulin-la-population-la-plus-touchee-par-la-pauvrete-ce-sont-les-jeunes_6020439_3224.html, consulté le 21 octobre 2020 ; « Précarité : près de 20 % des étudiants vivent en dessous du seuil de pauvreté », *Le Monde*, mis en ligne le 14 novembre 2019, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/11/14/precarite-pres-de-20-des-etudiants-vivent-en-dessous-du-seuil-de-pauvrete_6019163_4355770.html], consulté le 21 octobre 2020.

survenues, il s'agit d'un éternel recommencement, qui a remis au goût du jour certaines modalités, comme le système d'échange local³⁶, le troc, la vente de voisinage informelle...

Bibliographie

- Académie française, « Matricie », *Complément du dictionnaire de l'académie française*, Paris, Firmin-Didot et Cie, Libraires-éditeurs, Imprimeur de l'institut de France, 1881, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5834322m/f26.item.texteImage>.
- Académie tahitienne, « Fare Vāna'a », *Dictionnaire en ligne*, <http://www.farevanaa.pf/dictionnaire.php>, consulté le 1 décembre 2020.
- Allemand, Audrey, « Jardiner la ville. Les jardins partagés : des espaces du commun », mémoire Master 2, Politiques publiques et changement social, Saint-Martin-d'Hères, Université Pierre Mendès-France, 2014.
- Almuna, Rocío, Ignacio Montenegro et Marco Mora y Alicia Rojas, « Huerto observatorio popular al Sur : articulando para la soberanía territorial », dans José Tomás Ibarra *et al.* (dir.), *Huertas familiares y comunitarias : cultivando soberanía alimentaria*, Santiago, Éditions Universidad Católica de Chile, coll. « Libros », 2019, p. 203-2011, <http://bibliotecadigital.fia.cl/handle/20.500.11944/146454>.
- Bambridge, Tamatoa, Pierre-Yves Le Meur et Christian Jost., « Représentations polynésiennes, pratiques culturelles et usages sociaux de la ressource et de son environnement », dans Pierre-Yves Le Meur (dir.), *Les ressources minérales profondes en Polynésie française*, Marseille, Éditions IRD, coll. « Expertise collégiale », 2016, p. 59-69, <https://books.openedition.org/irdeditions/9602?lang=fr>.

³⁶ Les Systèmes d'échange local (Sel) ou Services d'échange local sont des groupes de personnes qui pratiquent l'échange multilatéral de biens, de services, de connaissances, de savoir-faire. En France, le Sel a été mis en place à partir des années quatre-vingt-dix (Sandrine Trouvelot, « Un peu de Sel dans le tissu social », *Alternatives économiques*, n° 157, mars 1998, p. 24-27, <https://www.alternatives-economiques.fr/un-de-sel-tissu-social/00018656>) au travers d'associations de fait (non déclarées) ou de loi 1901, dans lesquelles les membres mettent des biens au service des autres. Souvent, dans un Sel, l'unité est basée sur le temps.

- Bernardino, Vainamu *et al.*, *Polynésie française. Rapport annuel 2017*, Paris, Institut d'émission d'outre-mer, 2018, https://www.ieom.fr/IMG/pdf/rapport_annuel_2017_ieom_polynesie_francaise_-_juin_2018.pdf.
- Bertrand, Solène *et al.*, *Enquête santé 2010 en Polynésie française. Surveillance des facteurs de risques des maladies non transmissibles*, Papeete (Tahiti), ministère de la Santé, Organisation mondiale de la santé, https://www.who.int/ncds/surveillance/steps/2010_STEPS_Report_FP.pdf.
- Blasco, Claudine, « Féminisation de la pauvreté », Commission femmes, genre et mondialisation Attac France », 18 mars 2006, <https://www.genreenaction.net/Feminisation-de-la-pauvrete.html>, consulté le 21 octobre 2020.
- « Brest. Étudiants et habitants partagent un potager », publié dans *Ouest France*, le 29 octobre 2017, <https://www.ouest-france.fr/bretagne/brest-29200/brest-etudiants-et-habitants-partagent-un-potager-5346156>, consulté le 18 juillet 2020.
- Célérier, Frédérique et Flaminia Paddeu, « Ce que mangent les villes », *Urbanités*, n° 10, 6 avril 2018, <https://www.revue-urbanites.fr/10-edito/>.
- Chateaubriand, François-René de, *Mémoires d'outre-tombe III*, Paris, Éditions Garnier, chapitre XIII, 1910.
- Clément, Gilles, *Manifeste du tiers paysage*, Paris, Sujet/Objet, coll. « L'autre fable », 2004, <http://www.biodiversiteetbati.fr/Files/Other/DocComplGTBPU/F05-ManifesteTiersPaysage-GClement.pdf>, consulté le 13 mars 2021.
- Développement d'une agriculture durable dans le Pacifique, « Fiche technique », « Fabrication d'engrais de poisson », https://www.service-public.pf/dag/wp-content/uploads/sites/28/2017/05/ft_fabrication_d_engrais_de_poisson.pdf, consulté le 25 juillet 2020.
- Galland-Szymkowiak, Mildred, « Le mérite chez La Rochefoucauld ou l'héroïsme de l'honnêteté », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 102, 2002, p. 799-811.
- Gottlieb, Robert et Anupama Joshi, *Food Justice*, Massachusetts, The MIT Press, 2010.
- Gouvernement de la Polynésie française, « Conseil des ministres du 4 mars 2020 », https://www.presidence.pf/conseil_ministres/conseil-des-ministres-du-4-mars-2020/, consulté le 31 octobre 2020.
- Hochedez, Camille et Julie Le Gall, « Justice alimentaire et agriculture », *Justice spatiale*, n° 9, 2016, p. 1-31.
- Jacka, Felice N. *et al.*, « Association of Western and Traditional Diets with Depression and Anxiety in Women », *American Journal of Psychiatry*, vol. 167, n° 3, 2010, p. 305-311.

Michelet, Jules, *Le Peuple*, Paris, Hachette, Paulin, 1846.

« La population la plus touchée par la pauvreté, ce sont les jeunes », *Le Monde*, mis en ligne le 25 novembre 2019, https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/11/25/antoine-dulin-la-population-la-plus-touchee-par-la-pauvrete-ce-sont-les-jeunes_6020439_3224.html, consulté le 21 octobre 2020.

Mignot, Jean-Michel, « Les femmes, une population vulnérable et clé pour le développement », *Genre en action*, 1^{er} avril 2011, <https://www.genreenaction.net/Les-femmes-une-population-vulnerable-et-cle-pour.html>, consulté le 21 octobre 2020.

Monedinaire, Gérard, « Le droit français des jardins familiaux », *Actualité juridique droit immobilier*, n° 3, 1994, p. 192-207.

« Précarité : près de 20 % des étudiants vivent en dessous du seuil de pauvreté », *Le Monde*, mis en ligne le 14 novembre 2019, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/11/14/precarite-pres-de-20-des-etudiants-vivent-en-dessous-du-seuil-de-pauvrete_6019163_4355770.html, consulté le 21 octobre 2020.

Rieutort, Laurent, « Du rural aux nouvelles ruralités », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 59, 2012, p. 43-52, <http://journals.openedition.org/ries/2267>, consulté le 23 octobre 2019.

Roué, Marie, « Histoire et épistémologie des savoirs locaux et autochtones. De la tradition à la mode », *Revue d'ethnoécologie*, n° 1, 2012, <https://journals.openedition.org/ethnoecologie/813>, consulté le 22 février 2020.

Salomon Cavin, Joëlle, « Entre ville stérile et ville fertile, l'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse », *Environnement urbain*, vol. 6, 2012, p. 17-31.

Saura, Bruno, *Mythes et usages des mythes. Autochtonie et idéologie de la Terre Mère en Polynésie*, Paris, Peeters Leuven, 2013.

Scheromm, Pascale, « Les jardins collectifs, entre nature et agriculture », *Métropolitiques*, 13 mai 2013, <https://metropolitiques.eu/Les-jardins-collectifs-entre.html>.

Tchékémian, Anthony, « La nature de la ville. Les représentations sociales des éléments de nature à Grenoble et leurs usages par les institutions d'aménagement et d'animations », dans François Darribehaude, Sébastien Gardon et Bernard Linsel (dir.), *Le vivant en ville, nouvelles émergences. Gouvernance, intensité urbaine, agriculture et animalité urbaines*, Grand Lyon La Métropole, Acspave, École nationale des services vétérinaires, 2016, p. 112-121, <https://millenaire3.com/ressources/le-vivant-en-ville>.

Torterat, Jérémie et Mathieu Bolduc, « Polynésie française. Le ralentissement démographique se confirme, les jeunes continuent à émigrer », *Insee Première*, n° 1721, novembre 2018, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3651609>.

Trouvelot, Sandrine, « Un peu de Sel dans le tissu social », *Alternatives économiques*, n° 157, mars 1998, p. 24-27.

Viatge, Jean-Pierre, « “L'obésité est une réponse normale à un environnement nouveau” », *Tabiti Infos*, 7 août 2017, https://www.tahiti-infos.com/L-obesite-est-une-reponse-normale-a-un-environnement-nouveau_a163456.html, consulté le 29 janvier 2019.